

## **L'Église réformée vaudoise informe de son plan de prévention et de protection de la personnalité**

Lausanne, 22.09.2023 - **L'Église évangélique réformée du Canton de Vaud (EERV) veille à la protection de la personnalité de l'ensemble des personnes en lien avec ses activités. Un plan de prévention et de protection de la personnalité est déployé depuis plusieurs années. Ce plan d'actions s'adresse aux personnes internes et externes à l'institution.**

**Le rapport relayant les situations d'abus sexuels dans l'Église catholique en Suisse est l'occasion de rappeler d'une part les distinctions organisationnelles d'avec l'Église catholique ainsi que le partenariat fructueux que l'Église réformée vaudoise déploie conjointement avec l'Église catholique dans le Canton de Vaud, concernant les missions communes au service de la population vaudoise.**

Suite à la publication par l'Université de Zürich d'un rapport sur les situations d'abus sexuels dans l'Église catholique romaine en Suisse, le Conseil synodal tient à préciser les éléments suivants :

1. Malgré la gravité du constat dressé, on ne peut réduire l'Église catholique romaine, à ce seul aspect. L'Église réformée vaudoise apprécie son travail et collabore fructueusement en partenariat dans de nombreux domaines communs. Ce partenariat se déploie au service de la population vaudoise dans les domaines de la formation, du monde du travail, de la santé et de la solidarité.
2. La réalité scandaleuse des abus sexuels rappelle l'attention permanente qui doit être accordée à l'équilibre psycho-affectif des personnes qui ont des responsabilités en Église – comme ailleurs – et qui sont investies dans le lien, l'entraide, l'écoute, l'accompagnement, l'enseignement, le leadership, ... Dans ce sens, l'Église réformée vaudoise continue à s'investir dans le plan de prévention et de protection de la personnalité notamment dans les domaines suivants :
  - la formation continue comprenant des modules spécifiques sur la prévention des abus de tout ordre
  - la mise à disposition de deux organismes spécialisés et extérieurs à l'Institution :
    - ICP, organe neutre extérieur faisant fonction de « PCE » (Personne de Confiance en Entreprise) conformément à une obligation légale promulguée par le SECO
    - le GREPPA (groupe d'expert·e·s en prévention et protection d'abus, <https://www.greppa.ch>); groupe neutre extérieur d'expertes et d'experts spécialisé dans le recueil de récits et de signalements de cas d'atteinte à l'intégrité et faisant fonction d'expertise, d'accompagnement et de soutien ; ce groupe est composé de professionnelles et des professionnels spécialisés (psychologues, juristes, questions religieuses et spirituelles) couvrant notamment les enjeux éthiques, les phénomènes d'emprise, la psycho-traumatologie, la victimologie ; les récits et signalements parviennent exclusivement et confidentiellement au groupe d'expertes et

d'experts qui apporte la réponse adéquate. Les informations transmises sont conservées dans une base de données sécurisée et anonymisée et ne sont lues que par le groupe expert et ne sont traitées que par celui-ci, à l'exception d'une réquisition formulée par une autorité judiciaire.

3. Enfin, la culture d'organisation de l'Eglise réformée vaudoise, certes toujours fragile et perfectible, ne comprend ni autorité, ni procédure internes qui supplanterait les procédures judiciaires ordinaires auxquelles sont soumis tout un chacun et chacune.

## **Liste des mesures de l'Eglise évangélique réformée du canton de Vaud**

### Plan interne

- depuis de nombreuses années - un extrait spécial de casier judiciaire est demandé à toute personne en fonction en EERV
- 11.05.2021, émission d'une directive par le Conseil synodal, déployant un plan de prévention et de protection de la personnalité
- depuis juin 2022, lancement de la formation « ESPAS - Prévention des abus » pour les personnes travaillant dans les domaines sensibles ; nombre de personnes formées : 102 (au 19.9.23)
- depuis 03.03.2022, collaboration avec un organe neutre extérieur faisant fonction de PCE (Personne de Confiance en Entreprise) conformément à une obligation légale promulguée par le SECO
- dans les mois qui viennent, le déploiement sous l'autorité du Conseil synodal, d'un code de déontologie rétroactif et signé par toute personne en activité à l'EERV faisant partie du contrat de travail.

### Plateforme externe

- en 2021, nomination par le Conseil synodal, du GREPPA (groupe d'expert·e·s en prévention et protection d'abus, <https://www.greppa.ch>); groupe neutre extérieur spécialisé dans le recueil de récits et de signalements de cas d'atteinte à l'intégrité ; nombre de cas traités depuis 2021 : 3.

### **Contactés médias**

- Vincent Guyaz, vice-président du Conseil synodal  
079 203 21 14, [vincent.guyaz@eerv.ch](mailto:vincent.guyaz@eerv.ch)
- Carole Delamuraz, responsable de l'Office information et communication de l'EERV  
079 212 50 04, [carole.delamuraz@eerv.ch](mailto:carole.delamuraz@eerv.ch)